

PROCES-VERBAL du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BARBIEUX, Maire.

Présents: GEORGES Florence, VENDAMME Vincent, MUSART Thérèse, BRUNAUX Jean-Pierre, GUELER Patricia, JOLY Mehdi, REGNIER Suzelle, JACQ Jean-Christophe (arrivée à 18h36), LEPRETRE Laure, KARPINSKI Jérémy (arrivé 18h36), CATILLON Sandrine, AGACHE Emilie, RATON Christian, GRIMBERT Caroline, DECORPS Philippe ;

Procurations : Marie-Hélène QUATREBOEUF à Philippe DECORPS, Vincent VENDAMME à Mehdi JOLY, Laurent GRODOSKI à Sandrine CATILLON à Laurent GRODOSKI;

Secrétaire : Florence GEORGES;

Le quorum étant atteint je déclare la séance du conseil municipal ouverte à 18h30.

A l'ouverture de la séance 14 présents + 3procurations

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin dernier :

Y a-t-il des observations concernant ce procès-verbal ?

A ce jour je n'ai reçu aucune remarque

Qui est contre : 0 Abstention : 0 Favorable : 17

18h36 arrivée de Jean-Christophe JACQ et Jérémy KARPINSKI: 16 présents + 3 procurations

Point 2 : Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales

Depuis le 1 juillet 2022 la réforme des règles de publicité des actes est entrée en vigueur

Par dérogation les communes de – de 3500 habitants peuvent choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou à la publication électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de notre commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part de se donner le temps de la réflexion globale sur l'accès dématérialisé de ces actes, je vous propose de choisir de maintenir la publicité par publication papier au secrétariat de la mairie dans les classeurs mis à disposition du public.

Question de Christian RATON : quels sont les documents concernés ?

Réponse de Monsieur le Maire : les arrêtés municipaux, les débats des conseils municipaux, les permis de construire.

Question de Laure LEPRÊTRE : peut-on cumuler version papier et version dématérialisée ?

Réponse de Monsieur le Maire : non

Question de Caroline GRIMBERT : les consultations en mairie sont-elles fréquentes?

Réponse de Monsieur le Maire : oui pour les permis de construire et arrêtés municipaux

A la demande générale, une comptabilité sera tenue en mairie pour connaître le nombre de consultation de la version papier

Qui est contre : 0

Abstention : 0

Favorable : 19

Point 3 : Adhésion au groupement de commande de Douaisis Agglo pour la passation d'un marché de fournitures de ramettes de papier non imprimé

Douaisis Agglo a décidé d'engager des actions de mutualisation permettant de rationaliser les dépenses publiques pour le marché de fournitures de ramettes de papier non imprimé.

Dans la convention il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché sera conduit par Douaisis Agglo. Chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution matérielle et financière pour les besoins qui lui sont propres.

Il nous faut donc décider l'adhésion ou non de la commune de Faumont au groupement de commande concernant la passation d'un marché de fournitures de ramettes de papier par Douaisis Agglo ?

En réponse aux questions Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

Y a-t-il un quota de ramettes imposé ? Réponse : non

Le tarif est-il connu ? Réponse : non, pas à ce jour

La commande est-elle imposée ? Réponse : non

Y a-t-il un engagement ? Réponse : non

Qui est contre : 0

Abstention : 0

Favorable : 19

Point 4 : Fonds de concours communautaire 2022

Lors du conseil communautaire du 25 mars 2022, Douaisis Agglo a modifié le fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement de la mise en place d'équipements publics ou de leur amélioration modifiant cette dotation de 50000€ à 60000€.

La commune peut choisir de l'utiliser pour financer les dépenses de fonctionnement relatives à un équipement public ou de mettre en réserve cette dotation annuelle pour des dépenses ultérieures.

Pour 2022, la commune utilise son fonds de concours pour un montant de 52245€

Intervention de Christian RATON qui s'étonne du montant de l'utilisation des fonds pour les photocopies qui lui semble démesuré en comparaison avec la somme affectée aux travaux de voirie.

En réponse, Monsieur le maire fait observer que les travaux de voirie n'ont pas généré, pour le moment, de dépenses importantes

Qui est contre : 0

Abstention : 0

Favorable : 19

Point 5 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps **noncomplet.**

Compte-tenu des nécessités du service, il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Je vous propose donc la création d'un emploi administratif principal de 2^{ème} classe à 31h50 à compter du 1^{er} octobre 2022. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Qui est contre : 0

Abstention : 0

Favorable : 19

Point 6 : Décision modificative

En fonctionnement cet ajustement budgétaire a pour objet d'inscrire de nouvelles recettes et de nouvelles dépenses, afin de pallier les absences de personnels (absences qui se prolongent au-delà de 6 mois) un congé maternité, une absence pour opération dès le mois d'octobre pour le reste de l'année. A compter de septembre 5 agents seront absents.

En réponse aux diverses interrogations Monsieur le Maire précise que la mairie maintient la rémunération des agents en congé de maladie, dans l'attente d'un remboursement qui n'intervient que plusieurs mois plus tard et nécessite donc une avance de trésorerie

Subvention exceptionnelle pour les archers de 650€ qui nous ont ramené 7 médailles 5 d'or et 2 d'argent aux championnats nationaux.

J'ai d'ailleurs demandé au président d'intervenir auprès du comité départemental pour que ces championnats nationaux puissent se dérouler à Faumont en 2024 ou 2025, mais ce ne sera pas possible avant 2026 donc à voir

Il y a également l'évolution de la cotisation SMAPI qui a été recalculée au titre des exercices 2021-2022 suivant l'écart constaté entre le transfert de charges opéré au 1^{er} janvier et le nouveau montant de la cotisation annuelle

En investissement l'inscription d'une recette DETR notifiée pour la toiture de l'église : Voir tableau joint

Qui est contre : 0

Abstention : 0

Favorable : 19

Point 7 : Délégation du conseil municipal au maire

Il s'agit juste d'une information : par décision du 01 juillet 2022 le marché passé en procédure adaptée, accord-cadre mono attributaire, relatif à la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire est attribué à la sté SOBRIE Restauration pour un montant de :

Prestation de base par enfant = 2,63 HT/2,77 TTC

Formule pique-nique par enfant = 2,84 HT/ 3^e TTC

Prestation de base par adulte = 3,29 HT/3,47 TTC

Formule pique-nique par adulte = 3,99 HT/ 4,21 TTC

Pain coupé (sur demande) = 1,02 HT/ 1,08 TTC

Question de Caroline GRIMBERT : comment se fait-il que le pique-nique soit plus cher que le repas de base ?

Réponse de Monsieur le Maire : le pique-nique n'est pas fabriqué, mais acheté par la Sté SOBRIE

Point 8 : Recrutement d'un animateur périscolaire/adjoint de direction ALSH pour accroissement d'activité.

Florence GEORGES souligne d'abord le succès du CLSH et la qualité de ses animations. Elle apporte ensuite un complément d'information sur ce recrutement.

Il s'agit de recruter un animateur pour un CDD d'1 an à temps complet annualisé pour assurer des fonctions : en journée sur le mercredi récréatif, en pause méridienne et garderie du soir les autres jours, en journée sur les CLSH ;

Un titulaire de BAFD pourrait être recruté dès le 2 septembre.

Question de Laure LEPRETRE : combien d'enfants sont inscrits au mercredi récréatif?

Réponse de Florence GEORGES : 40 enfants le matin dont 32 sont aussi inscrits l'après-midi ; aucune inscription pour l'après-midi seule n'est acceptée.

Qui est contre : 0

Abstention : 0

Favorable : 19

Point 9 : Recrutement d'adjoints d'animation pour accroissement d'activité en lien avec les services péri et extra-scolaire

Florence GEORGES indique que ce recrutement est nécessité par la mise en place du mercredi récréatif. 4 emplois seraient à pourvoir par des titulaires du BAFA pour des CDD de 10h/semaine pendant la durée de l'année scolaire.

Le recrutement ne devrait s'avérer difficile : des étudiants, qui ont déjà fait leurs preuves lors du CLSH d'été, seraient d'ores et déjà intéressés par cette possibilité d'emploi.

Qui est contre : 0

Abstention : 0

Favorable : 19

Point 10 : Avenant contrat RISO photocopies

Compte-tenu du nombre de photocopies réalisées par nos services, **supérieur au nombre prévu dans le contrat**, nous sommes contraints de revoir le contrat de maintenance avec la Sté RISO.

Actuellement pour 3 photocopieurs 1 mairie 1 école élémentaire et 1 école maternelle le cout trimestriel est de 6669,36€

La nouvelle offre faite par RISO permet d'obtenir un copieur de plus pour le service périscolaire et de l'augmentation du nombre de copies prévue dans notre contrat.

Cela nous permettrait de baisser le coût copie supplémentaire, d'avoir une meilleure marge de manœuvre et enfin un copieur pour le périsco qui doit se déplacer chaque fois en mairie. Le nouveau coût de fonctionnement pour le parc reprographie serait de 6990€ HT soit 300€ par trimestre en plus avec les modifications suivantes : Mise à disposition d'un outil supplémentaire pour le périscolaire

La volumétrie Noir et Blanc passe de 130000 à 150000 copies annuelles + 20000 copies supplémentaires

La volumétrie couleur passe de 35000 à 60000 (mairie) + 10000 (périscolaire) soit 70000 copies annuelles donc 35000 copies de plus

Le coût du Noir et Blanc passe de 7,73€ HT à 7€ HT pour 1000copies supplémentaires

Le coût couleur passe de 63,86€ HT à 54€ HT mairie pour 1000 copies supplémentaires.

Question de Jérémy KARPINSKI : l'ajout de matériel était-il prévu dans le contrat initial ?

Réponse de Monsieur le Maire : non

Suite aux différentes observations, il apparaît opportun de mettre en place l'attribution d'un compteur avec code pour le personnel pour savoir quelles sont les tâches qui requièrent le plus d'impression.

Il serait également utile de savoir si les compte-rendus et PV peuvent être imprimés recto-verso.

Qui est contre : 0

Abstention : 0

Favorable : 19

Point 11 : Informations diverses et questions diverses

Rentrée des classes réussie 170 élèves : 4 nouveaux enseignants ont rejoint l'équipe

Difficulté à recruter des PEC du fait de la restriction du gouvernement. Fort heureusement nous en avons obtenu 2 pour l'école mais aucun pour les Services Techniques après le départ hier de Mr Fabien MEKIL, nous n'avons plus qu'un agent à temps complet et un agent à 20h semaine

Il est également difficile de recruter un ou une DGS. Nous avons obtenu deux candidatures dont 1 ne nous a pas convaincue et l'autre été déjà recrutée dans une autre commune. Nous allons relancer l'annonce étant donné que nous étions dans une période de congés.

Un nouveau cuisinier a pris ses fonctions ce jour.

Travaux : les travaux de rénovation thermiques se terminent **ainsi que les travaux d'installation et signalisation des bornes pour véhicules électriques**

Les travaux de voirie : Boujon, Bourgage, Picterie, et trottoir Route Nationale débutent dès lundi

Question de Thérèse MUSART: à quelle dates doivent débiter les travaux d'assainissement de la rue Coquet ?
Réponse de Monsieur le Maire : en principe, fin 2023

Demain matin je reçois la Sté DEVRED pour l'éclairage public.

Le week-end dernier notre village a été fortement animé avec dès le vendredi la nocturne VTT qui a rassemblé 745 participants : un record

La Ducasse et la belle braderie de l'association En Famille Pour Faumont ont complété l'animation du week-end

Samedi prochain ce sera à Faumont la 5^{ème} et dernière manche du challenge du Nord organisé par la FFC, l'ESEG Douai et la municipalité de Faumont. Malheureusement le nombre de coureurs présents n'est pas celui attendu. 20 minimes et 40 cadets, donc : pour éviter l'étalement des coureurs et le temps de restriction de circulation il a été décidé de ne faire qu'une seule course avec départ des cadets à 15h00 et minimes à 15h32 pour avoir un peloton plus étoffé. Les signaleurs prendront leur service à 14h30 au lieu de 13h15.

Jean-Christophe JACQ intervient pour insister sur la nécessité de prévenir au plus vite les commerçants de la route Nationale de toute restriction de circulation

Je voudrai terminer cette réunion en félicitant un jeune faumontois de 19 ans Romain Delwal jeune sapeur-pompier volontaire à la caserne de Bersée, qui dès le début des incendies de cet été en Bretagne s'est porté volontaire. Tout en étant le plus jeune, sa candidature a été retenue pour rejoindre la colonne Nord forte de 57 volontaires pour tenter et réussir à éteindre ces incendies qui ont dévasté 1800 hectares du massif Breton.
Bravo à lui

Questions diverses

Question de Caroline GRIMBERT: quelles sont les mesures envisagées pour réaliser des économies ?
Réponse de Monsieur le Maire : la municipalité va poursuivre le remplacement des lanternes par des lanternes à LED.

Question de Caroline GRIMBERT : peut-on envisager de baisser l'intensité nocturne de l'éclairage public de 40% à 30%, voire de le couper complètement ?
Réponse de Monsieur le Maire : le sujet de l'éclairage public sera abordé lundi matin avec la société DEVRED et réexaminé lors d'un prochain conseil.

Question de Christian RATON : Le chauffage des bâtiments publics est-il programmable ?
Réponse de Monsieur le Maire : oui. Il sera rappelé au service technique de veiller à la programmation correcte du chauffage des différents bâtiments et notamment de l'école.

La séance est levée à 20h40.